



OBJECTIFS

- Aborder la réglementation sur les travaux en hauteur
- Connaître et mettre en pratique les principes de sécurité relatifs à l'utilisation d'échelles
- Vérification des échelles, escabeaux et marchepieds.



DURÉE

- 0,5 (3,5 heures) - 30% théorie / 70% pratique



PUBLIC CONCERNÉ / PRÉ-REQUIS

Toute personne étant amenée à utiliser, de manière permanente ou occasionnelle, des échelles, escabeaux et marchepieds.

Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des documents de travail.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ANIMATION

- Salle de formation et supports pédagogiques
- Mises en situation sur différents type d'échelles



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un test type QCM est effectué afin de valider les acquis de la partie théorique. Les acquis validés pendant la partie pratique sont consignés sur l'attestation de suivi de formation.



NOMBRE DE STAGIAIRES

- 8 personnes



RECYCLAGE

- Préconisé tous les 3 ans

CONTENU PÉDAGOGIQUE

MODULE 1 - Théorie

- Explication du contexte réglementaire des travaux en hauteur (décret du 1^{er} septembre 2004, évolution du code du travail, Recommandations,...)
- Définition des droits, obligations et responsabilités du maître d'ouvrage, de l'employeur, de son représentant et des salariés
- Les différents types d'échelles et vérifications associées
- Présentation du registre de sécurité des matériels

MODULE 2 - Pratique

- Apprendre à vérifier l'équipement
- Connaître les règles d'utilisation d'une échelle, et les bonnes pratiques
- Mise en pratique sur cas concrets.

Quatre règles de sécurité à appliquer

